

---

## **LETTRE OUVERTE DE LA FÉDÉRATION DES BIOMÉTHANISEURS WALLONS**

**A l'attention du Ministre Carlo Di Antonio,  
du Ministre Jean-Marc Nollet,  
du Ministre Philippe Henry,  
du Ministre Jean-Claude Marcourt,  
de la Ministre Sabine Laruelle,  
du Président du Parlement wallon,  
des Présidents de partis,  
des hommes et femmes politiques  
souhaitant voir se développer la  
biométhanisation agricole,  
de l'administration, en particulier  
la DGO3, la DGO4 et la DGO6.**

---

Le 2 septembre 2013, nous, les représentants de 9 unités de biométhanisation agricoles et non-industrielles wallonnes (sur les 15 existantes), nous sommes réunis afin d'échanger sur la gestion quotidienne de nos installations et les difficultés rencontrées. Lors de cette table ronde, nous avons mis en évidence que nous rencontrons tous les mêmes problèmes, et ce, quelle que soit la puissance de notre installation.

A l'heure où nos voisins allemands, français, luxembourgeois, flamands, ... voient la filière biométhanisation décoller ou être déjà bien établie, la Région wallonne reste en queue de peloton alors qu'il existe un potentiel très important dans ce domaine. La biométhanisation ne produit pas seulement de l'énergie verte et des éléments fertilisants (digestats) : elle permet de maintenir de l'emploi rural, et d'en créer. Un autre de ses nombreux avantages est qu'elle permet de traiter des « déchets », notre matière première.

Nous ne souhaitons pas faire ici la promotion de la biométhanisation : nous sommes certains que vous en connaissez les nombreux avantages.

**Nous souhaitons tirer le signal d'alarme.**

Les conditions économiques se sont dégradées fortement dans un laps de temps très court. Si des actions ne sont pas entreprises rapidement, nous ne pourrions plus faire face. Et la filière de la biométhanisation périllettera.

Nous souhaitons vous présenter ici la question de la rentabilité de nos projets.

### **L'énergie produite**

Les prix de rachat de l'électricité que nous produisons ont fortement diminué depuis trois ans, tout comme le prix des certificats verts. D'autre part, une taxe d'injection a été appliquée en octobre 2009, et demandée à partir de juillet 2010 (avec effet rétroactif à partir du 01/01/2009).

Alors qu'en 2010, nous pouvions espérer 137 €/MWh électrique (sans prendre en compte les certificats verts obtenus par la valorisation de la chaleur, variable d'un projet à l'autre, ainsi que la taxe d'injection qui a été demandée plus tard dans l'année), à l'heure actuelle, nous n'avons plus que 98 €, soit une baisse de près de 30 %. Le détail se trouve dans le tableau ci-dessous.

#### **Evolution des différents postes concernant la vente de la chaleur (les montants indiqués sont ceux obtenus lors des contrats avec les fournisseurs d'énergie).**

	<b>2010</b>	<b>2013</b>
Prix du rachat de l'électricité	52 €/MWh	39 €/MWh
Prix des CV	85 €	65 €
Taxe d'injection	0 €/MWh	5,5 à 6 €/MWh
Chaleur	La part valorisée est variable en fonction des projets, tout comme la méthode de valorisation. Le prix du mazout n'a que peu évolué sur cette période.	

### **Les certificats verts**

Les certificats verts nous sont fournis en fonction de la quantité d'électricité injectée sur le réseau. Leur prix a baissé drastiquement ces dernières années.

Pour la plupart d'entre nous, nous avons commencé en biométhanisation avec le CV à 90 €. Nous savions qu'il diminuerait au cours du temps. Mais la chute a été particulièrement rapide et brutale. Le niveau de prix de 65 €/CV qui était supposé être atteint en 2020 selon des études de la CWAPE de 2011, est devenu réalité en 2013 déjà.

Nous savons qu'il nous est possible d'obtenir plus de certificats verts en valorisant un maximum de notre chaleur produite. Cependant, pour parvenir à valoriser plus que ce que nous faisons déjà, nous devons faire plus d'investissements.

De plus, nous avons une double pénalisation concernant les certificats verts : nous payons le transport des matières, comme c'est le cas pour les tontes de pelouse. Et nous sommes pénalisés également par les certificats verts, via le CO<sub>2</sub> qui nous est comptabilisé, alors que les économies de rejet de CO<sub>2</sub> dues au traitement des effluents agricoles et des économies d'engrais ne nous sont pas décomptées.

Lorsque nous comparons ce qu'il se passe hors de la Wallonie, nous aimerions parfois traverser une frontière :

**Prix de rachat du MWh pour une unité de 100 kW (€/MWh)**

	Prix de rachat €/MWh
Région wallonne (en valorisant la moitié de la chaleur verte produite)	127
Flandre (en valorisant la moitié de la chaleur verte produite)	185
France (en valorisant 60 % de l'énergie primaire et donc, nettement moins que la moitié de la chaleur valorisée)	190
Allemagne (quelle que soit la chaleur verte valorisée. Lorsque la valorisation de chaleur augmente ou que la part d'effluents atteint 80 % de la ration on atteint jusqu'à 207 €/MWh pour des petites unités)	200

Et qu'en est-il du taux multiplicateur des CVs appliqué à la biométhanisation ? Nous en entendons parler depuis longtemps, mais nous ne le voyons jamais arriver.

### **Les intrants**

La guerre pour obtenir des intrants est désormais lancée. Entre 2011 et 2013, le coût d'approvisionnement en matières premières a augmenté en moyenne de 30 €/MWh, toute matière organique confondue. Des traders spécialisés en déchets agro-alimentaires occupent désormais le marché pour fournir les pays limitrophes, qui ont les moyens financiers d'acheter de telles marchandises. Notre production de « déchets » organiques wallons est en train de produire de l'énergie dans d'autres régions. Le niveau de recettes de nos installations étant plus faible, nous ne sommes pas concurrentiels lorsqu'il s'agit d'approvisionner nos unités en intrants fermentescibles. Les flux de matière s'orientent vers les zones à meilleurs prix. Nous sommes clairement défavorisés en Région Wallonne par rapport à nos voisins.

## **Les documents administratifs à remplir et les mises aux normes**

Nous ne contestons pas la nécessité de tenir des registres, de comptabiliser au mieux l'énergie produite et valorisée : cela fait partie de nos préoccupations. Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que nous devons consacrer énormément de temps pour remplir et compléter les différents documents, faire certifier nos installations, nos systèmes de valorisation de chaleur, obtenir des aides, etc. Et tout cela en étant ballotté d'un service administratif à l'autre, en devant réexpliquer sans cesse nos situations, nos questions. Ces lourdeurs administratives représentent également des charges importantes pour nos installations.

## **Notre bilan financier**

Si on cumule la différence entre la vente d'électricité et l'augmentation du coût des intrants (par exemple sur 10 000 tonnes annuelles d'intrants extérieurs, pour 5000 MWh électrique produit) entre 2005 et 2013, le manque à gagner est de 350 000 €. C'est-à-dire une diminution de 70 €/MWh électrique en 8 ans.

L'année dernière, une installation, qui existe depuis quelques années déjà et qui travaillait de manière rentable avant, a clôturé l'année comptable avec une perte de 20 €/MWh électrique produit. Soit, comme notre exemple ci-dessus, une perte comptable de 100 000 €.

## **En conclusion**

La situation économique de toutes les installations de biométhanisation agricoles et non-industrielles existantes en Région wallonne est très difficile, peu importe qu'elles soient grandes ou petites.

**Il ne s'agit même plus de dégager des bénéfiques : pour bon nombre d'entre nous, il en va tout simplement de l'existence de ces entreprises.**

Les installations ne tournent plus dans la plage de rentabilité depuis près d'un an (et plus dans certains cas). Il est urgent de prendre des mesures de soutien appropriées.

Si rien n'est fait avant la fin de l'année, la plupart d'entre nous n'existeront plus. Et pour les unités, deux conséquences sont possibles. Soit elles seront reprises à faible prix par de grands groupes qui peuvent se permettre de tourner à perte pendant un laps de temps assez long. Pour que cela ait lieu, il faudra que les installations soient au moins jugées intéressantes à la reprise. L'autre possibilité, la plus probable, est que les unités de biométhanisation fermeront définitivement. La Région wallonne perdra alors une part importante d'énergie renouvelable issue de la biométhanisation ! Tous ceux qui auront, avec beaucoup d'engagements financiers et personnels, contribués à lancer ces activités, seront alors lâchés par une politique renouvelable qui les avait pourtant incités à investir et à « se lancer ».

Nous nous tenons à votre disposition afin de répondre à vos questions, de vous faire visiter l'une ou plusieurs de nos unités, et de partager notre expérience avec vous.

Notre situation est précaire. Notre métier nous passionne. Aidez-nous à le conserver et surtout, à développer cette filière qui nous tient à cœur.

Pour les unités de biométhanisation de :

Bioenergie EGH (Nidrum) : Guido et Egon Herbrand

Biogaz de Haut-Geer (Geer) : Gaëtan de Seny

Biospace (Gesves) : Roger et Liliane, et leurs fils David et Frédéric Mestach

Cinergie (Fleurus) : Frans Smets

CTA (Modave) : Marc Wauthélet

Ferme Devos (Palisoeul) : Veerle Delbecque

Ferme du Faascht (Attert) : Jean Kessler

Gebrüder Lenges (Recht) : Alwin et Guido Lenges

Surizénergie (Surice) : Dimitri Burniaux